

REIGNAC-SUR-INDRE, le 1 septembre 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 7 septembre 2015 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de droit de place
- Demande de subvention
- Demande d'acquisition de place sur le parking
- Attribution de logement
- Annulation de créances de la commune concernant les emprunts d'assainissement
- Questions diverses
 - ~ Création d'une zone d'activités de Grande Rochette
 - ~ Appel d'offre pour l'aménagement de la Place du Bourg du Fau
 - ~ Bilan du comptage routier effectué en janvier 2015
 - ~ Proposition d'installation d'une antenne d'hébergement pour équipements techniques
 - ~ Transfert de licence IV
 - ~ Recettes : FCTVA, dotation unique de compensation et allocation compensatrice
 - ~ Remerciements pour versement subvention
 - ~ Date des Vœux du Maire
 - ~ Reignac Objectif 2020 : prospective 2020
 - ~ Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille quinze, le 7 SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Présents : 12

Nombre de Procurations : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 septembre 2015

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, François HUREAU, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Georges CATTART a donné procuration à Monsieur Patrick GIRAULT, Éric GUILLAUME-TELL a donné procuration à Monsieur Loïc BABARY, Carlos CONDESSA est excusé.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 43/2015

Occupation du domaine public

Le Maire donne lecture du courrier de M. Daniel STANKOWITCH qui sollicite un emplacement pour la vente d'huîtres et de coquillages (n° d'identification sanitaire 17.483.078, installé au 9 avenue des Trois Canons – 17340 YVES) lors du marché le dimanche matin sur la place du Bourg du Fau, d'octobre 2015 à mars 2016.

Il propose de renouveler, comme plusieurs années déjà, cette autorisation au tarif de 35 euros pour la période concernée.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 Abstention),

- **AUTORISE** l'installation de Monsieur Stankowitch sur le marché le dimanche matin Place du Bourg du Fau, pour la vente d'huîtres et de coquillages,
- **AUTORISE** cette installation pour la période d'octobre 2015 à mars 2016,
- **DIT** que le tarif appliqué sera de 35€ pour la période concernée, payable à réception du titre de recette.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/09/2015
et de la publication le 10/09/2015*

Délibération n° 44/2015**Vote des subventions 2015**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention à hauteur de 60€, émanant de l'Association Transport Fer Val de l'Indre, dont l'action tend à pérenniser la ligne Châteauroux Tours et principalement le tronçon Buzançais Loches.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 Abstention),

FIXE les subventions 2015 comme suit :

Association Transport Fer Val de l'Indre

60€00

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/09/2015
et de la publication le 10/09/2015*



Délibération n° 45/2015**Attribution de logement**

Concernant le logement meublé situé 28 B rue des Sabotiers, Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de Melle Amélie BAUDELET ce dernier a été proposé à la location.

La commission « Aide sociale - Logements – Personnes âgées » propose donc à l'assemblée de louer ce logement à Melle Cassandra DA PIEDADE, qui était logée gratuitement par des habitants de Reignac-Sur-Indre sur le hameau des Pains Bénis depuis plusieurs semaines, situation qui ne pouvait durer plus longtemps.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 Abstention),

- **ACCEPTE** d'attribuer le logement, sis 28 B rue des Sabotiers à Reignac sur Indre, à Melle Cassandra DA PIEDADE auparavant domiciliée Les Pains Bénis à Reignac-sur-Indre (37310) à compter du 27 juillet 2015, le loyer mensuel s'élevant à 324€00 euros et 105€00 de charges de chauffage pour la période allant du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/09/2015
et de la publication le 10/09/2015*



Délibération n° 46/2015**Demande d'acquisition d'une concession pour une place de Parking**

Monsieur le Maire indique que Madame Annie AUDIGER, propriétaire de l'immeuble sis 5 rue du gué Romain à Reignac-sur-Indre (37310), bénéficie à ce jour d'un droit de stationnement pour un véhicule sur la parcelle cadastrée section C numéro 563 avec droit d'accès pour ce véhicule à partir de la rue des sabotiers. Ce droit de stationnement s'exerce sur l'emplacement le plus proche de son bien, donc le plus au nord de la parcelle C numéro 563.

Ce droit de stationnement avait été auparavant consenti à la mère de Mme Annie Audiger et à ses enfants et n'est pas transmissible à des tiers. C'est pourquoi aujourd'hui Madame Audiger souhaite faire l'acquisition de cette place de parking.

A ce jour Mme Annie Audiger a fait installer après autorisation, à ses frais, une barrière rétractable individuelle.

Lors des échanges au sein du Conseil, il est souligné que cette place réservée au 5 rue du Gué Romain, est sur le parking privatif des logements loués par la commune, que ce parking est de nos jours assez réduit.

Mme Audiger n'est pas à ce jour en résidence principale sur notre commune, ainsi la petite barrière installée par ses soins, empêche quand elle n'est pas présente dans son logement quiconque de se garer sur cette place alors non utilisée, ce qui paraît dommage pour les locataires de la municipalité.

Les conseillers considèrent également que l'immeuble sis au 5 rue du Gué Romain, bénéficie, au même titre que les logements communaux, des places du parking du Gué Romain et possède sur son fond dominant une cour permettant un stationnement.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 Abstention),

- **DÉCIDE** de ne pas accepter la demande d'acquisition d'une concession pour la place de parking située le plus au nord de la parcelle C numéro 563.
- **CHARGE** le Maire de répondre au demandeur.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/09/2015
et de la publication le 10/09/2015*



Délibération n° 47/2015**Annulation de Créances de la commune de Reignac-sur-Indre
correspondant aux emprunts d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle qu'avant 2012, les annuités d'emprunts contractés par le SIVOM du Nord Lochois pour la réalisation de travaux d'assainissement sur les communes étaient remboursées annuellement par les communes du SIVOM du Nord Lochois.

Lors du transfert du SIVOM du Nord Lochois à la Communauté de Communes de Loches Développement, les créances des communes ont été intégrées dans le budget assainissement de la Communauté de Communes et jusqu'au 31 décembre 2014, les communes ont continué à rembourser ces emprunts.

Par délibération du 25 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Loches Développement a décidé d'annuler les créances des communes du SIVOM du Nord Lochois afin d'appliquer le même fonctionnement à l'ensemble des communes situées sur le territoire de la communauté de communes.

Par conséquent Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2015 concernant l'annulation des créances de la commune de Reignac-sur-Indre correspondant aux emprunts d'assainissement cités ci-après :

Organisme bancaire	Numéro d'inventaire	Capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE 2012	384 400-201	108 918,82€
TOTAL		108 918,82€

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 Abstention),

- **APPROUVE** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Loches Développement du 25 juin 2015 ;
- **ACCEPTE** l'annulation des créances de la commune de Reignac-sur-Indre correspondant aux emprunts d'assainissement dont le montant du capital restant dû total s'élève à la somme de 108 918,82€.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/09/2015
et de la publication le 10/09/2015*



Délibération n° 48/2015**Handicap – Accessibilité – Engagement dans l’élaboration de l’Agenda d’Accessibilité Programmée de la commune de Reignac-sur-Indre**

Monsieur Michel PAREZ, Adjoint au Maire, expose :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d’habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l’ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

La loi du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{ier} janvier 2015 ;

A ce jour il est constaté que la majorité des propriétaires et exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d’un engagement formalisé dans un Agenda d’Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Concernant la salle des fêtes de l’Orangerie Monsieur Parez a fait appel à l’Agence Départementale d’Aide aux Collectivités Locales (ADAC) pour envisager la mise aux normes de ses sanitaires. L’ADAC confirme qu’en restant dans les volumes existants cette opération est réalisable mais avec la création d’un nouveau bloc sanitaire dédié PMR au niveau du hall d’accueil. Travaux qui nécessiteront à minima un budget de 5 000€ HT.

Ainsi Monsieur Parez propose le calendrier de mise en accessibilité suivant :

PROPOSITION DE PHASAGE DU CALENDRIER DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES ORANGERIE			
ACTIONS PROGRAMMEES	DATE DE DEBUT (SEMESTRE)	DATE DE FIN (SEMESTRE)	COUT
ETUDE CREATION D'UN SANITAIRE PMR; VALIDATION CM	2ND 2016	2ND 2016	
ETABLISSEMENT D'UN CAHIER DES CHARGES. APPEL D'OFFRE	1IER 2017	1ER 2017	
ANALYSE FINANCIERE DES OFFRES; VALIDATION CM	2ND 2017	2ND 2017	5 000 €
INSCRIPTION AU BUDGET INVESTISSEMENT. DOSSIER DETR	1ER 2018	1ND 2018	
ENVOI DES OS . TRAVAUX	2ND 2018	2ND 2018	

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (14 voix Pour ; 0 voix Contre ; 0 Abstention),

- **APPROUVE** le calendrier suivant dans son intégralité

PROPOSITION DE PHASAGE DU CALENDRIER DE MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES ORANGERIE			
ACTIONS PROGRAMMEES	DATE DE DEBUT (SEMESTRE)	DATE DE FIN (SEMESTRE)	COUT
ETUDE CREATION D'UN SANITAIRE PMR; VALIDATION CM	2ND 2016	2ND 2016	
ETABLISSEMENT D'UN CAHIER DES CHARGES. APPEL D'OFFRE	1IER 2017	1ER 2017	
ANALYSE FINANCIERE DES OFFRES; VALIDATION CM	2ND 2017	2ND 2017	5 000 €
INSCRIPTION AU BUDGET INVESTISSEMENT. DOSSIER DETR	1ER 2018	1ND 2018	
ENVOI DES OS . TRAVAUX	2ND 2018	2ND 2018	

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/09/2015
et de la publication le 10/09/2015*



Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée de la réflexion sur la création de la nouvelle zone d'activités dite « Grande Rochette » à Reignac-sur-Indre.

Il rappelle qu'à part un terrain encore libre tous les autres sont maintenant occupés dans la première zone « La Gare » d'où la nécessité d'envisager la création d'une nouvelle zone de l'autre côté du chemin de fer. Sur les lieux, les fouilles archéologiques devraient débuter fin février 2016.

Il indique également que dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en septembre 2012, la création de cette zone avait été envisagée en deux temps mais que cette programmation pourrait être modifiée en fonction des entreprises qui souhaitent s'installer, il souligne que dans ce cas-là il s'agira d'envisager à minima une révision de notre PLU, voire une modification ce qui ne génère pas les mêmes contraintes, ni les mêmes financements.

Monsieur le Maire rappelle l'appel d'offre en cours concernant la recherche d'un maître d'œuvre pour le réaménagement de la Place du Bourg du Fau. Il indique que 16 cabinets d'architectes ont répondu dont un où le dossier n'est pas conforme. Les honoraires proposés vont de 3% à 8% mais il souligne que ce ne seront pas là les seuls éléments déterminants pour l'attribution du marché.

Actuellement l'ADAC est en cours d'analyse des dossiers sur la partie formelle et sur la cohérence des éléments apportés, ainsi que sur la partie technique.

La commission d'appel d'offre communale proposera par la suite au Conseil Municipal les meilleurs dossiers.

Le Maire donne lecture du compte rendu, arrivé en mairie le 26 août dernier, du comptage routier qu'il avait demandé auprès du STA Ligueil et qui a été effectué finalement entre le 14 et 20 janvier 2015. Cela permet à la municipalité de connaître le nombre de véhicules, légers ou poids lourds, qui circulent sur la D58 au niveau des entrées de la zone artisanale. Par exemple dans le sens RD943 vers Reignac sur Indre ce sont 7 431 véhicules au total enregistrés sur 7 jours, se décomposant en 7057 voitures et 374 poids lourds. Dans le sens inverse toujours sur 7 jours ce sont 7 294 véhicules dénombrés dont 6898 voitures et 396 poids lourds.

Au sujet de la circulation, Monsieur Patrick Girault indique qu'il a demandé à Cofiroute de coller un autocollant « interdit au plus de 19T » sur leur panneau indiquant les directions et situé juste à la sortie du péage de l'autoroute A85 sur le domaine de leur société, à ce jour cela n'est toujours pas fait.

Dans le même registre il informe qu'un panneau indiquant « une sortie de véhicules en virage » a été posé sur la D17 direction reignac avant le virage où est situé le domicile de Mr Decker.

Le Maire dit avoir rencontré, à sa demande, le représentant de la société FPS Towers, lequel propose à la commune d'installer une antenne d'hébergement d'équipements techniques pour tous types d'opérateurs, ce qui permettrait de libérer le haut du château d'eau de notre commune des équipements qui y sont installés. Le Maire a indiqué à cette société que le château d'eau était propriété du Service des Eaux et Assainissement de la Communauté de Communes, service auprès duquel il lui propose de se rapprocher.

Concernant la licence IV du Café des Sports, actuellement fermé, Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la Préfecture l'Arrêté indiquant son transfert vers un établissement sis 60 rue Eugène Freyssinet à Cormery. Il rappelle qu'il avait donné un avis défavorable à ce transfert puisque deux couples sont venus s'entretenir avec lui sur le sujet d'une possible reprise du Café Restaurant des Sports de Reignac.

Il indique ensuite que la commune va percevoir un montant de 58 246€ de FCTVA, montant calculé à partir des travaux d'investissement réalisés en 2014 par la commune.

Le Maire donne ensuite lecture de courriers : le Club de l'Espoir remercie la municipalité pour la subvention qui lui a été allouée pour l'exercice 2015, Monsieur Thomas Beffara et son épouse remercient les conseillers municipaux pour leur participation à titre personnel à leur projet de vie à l'occasion de leur mariage.

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu vendredi 16 janvier 2016 dans la salle de l'Orangerie.

Suite aux récentes averses très abondantes, Monsieur Girault informe que le grand bâtiment anciennement dit de la Laiterie a inondé et cela en partie à cause des travaux de voirie qui ont eu lieu rue des Sables. Il est envisagé une modification des travaux effectués afin de remédier à cette situation si l'on subissait d'autres intempéries.

Il indique également que des travaux d'élagages sont programmés sur le platane au centre de la cour de récréation de notre école, par mesure de sécurité.

Toujours dans le domaine de la voirie, Monsieur Girault informe que la mise en place de chicanes sur la rue Louis de Barberin, à des fins de limitation de vitesse, aura lieu fin septembre.

Madame Valérie Pommé rappelle qu'un groupe de coureurs reignacois ira défendre notre commune sur la course des 10 km de Tours et cela sous l'emblème des Abeilles. Elle précise qu'ils seront accueillis à leur retour sur Reignac-sur-Indre vers 13h sur la place du Bourg du Fau dimanche 20 septembre.

Madame Pommé fait ensuite un point sur les derniers dossiers d'urbanisme traités.

Madame Christine Beffara présente ensuite la nouvelle plaquette de présentation de l'école et indique qu'elle est disponible sur le site internet de notre commune.

Madame Beffara informe ensuite l'assemblée que sur le territoire Lochois, des collectivités vont accueillir des migrants. Elle demande si notre commune souhaite s'engager également dans cette voix. Après un tour de table il apparait que plusieurs façons d'aider ces populations peuvent être envisagées et que notre collectivité est favorable à aider les associations d'aide aux migrants.

Madame la Première Adjointe revient ensuite sur la rentrée scolaire et indique que ce sont 128 enfants qui sont arrivés le 1^{er} septembre, et que l'école n'accueille aucun enfant tout petit en petite section de maternelle vu l'effectif nombreux dans cette classe.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil il avait sollicité ses membres pour qu'ils mettent à profit les vacances pour réfléchir sur les grands projets que le conseil souhaitait mettre en œuvre d'ici 2020. Après un tour de table un certain nombre de projets ont été évoqués à savoir : entrées de bourg rue des Sabotiers / liaison piétons vélos entre les deux bourgs / voirie douce sur les digues / mise aux normes – modernisation – extension – salle des 3 Abeilles – salle de l'Orangerie / aménagement de la cour de l'école / extension du dortoir de l'école / création et soutien d'un pôle santé / réaménagement du cimetière intérieur extérieur / achèvement de la rue du Jonceray / intervention - maintien des commerces / aménagement de l'aire de loisirs / réaménagement de la bibliothèque / enquête sur les besoins des habitants / café citoyens / conseil des sages / cartes postales / plan de la commune. Monsieur le Maire remercie ses collègues de leurs propositions et indique que lors d'une prochaine réunion ils hiérarchiseront ces projets et lanceront les études de faisabilité pour les projets retenus.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 octobre 2015 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 7 septembre 2015 comportant les délibérations :

43/2015 – Actes de gestion du domaine public (3.5) – **Occupation du domaine public**

44/2015 – Subventions (7.5) – **Vote des subventions 2015**

45/2015 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) – **Attribution de logement**

46/2015 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Demande d'acquisition d'une concession pour une place de Parking**

47/2015 – Emprunts (7.3) - **Annulation de Créances de la commune de Reignac-sur-Indre correspondant aux emprunts d'assainissement**

48/2015 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Handicap – Accessibilité – Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Reignac-sur-Indre**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		A donné procuration à Patrick GIRAULT
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		A donné procuration à Loïc BABARY
Carlos CONDESSA		Absent excusé
Sandrine VERNAT		
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		